30 septembre 2008 **08.393**

Question Frédéric Cuche

Un soutien modeste indispensable pour exister et ...rayonner!

Le Conseil d'Etat a pris la décision de supprimer un soutien de 2000 francs, en 2009, pour l'édition du Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles, une revue scientifique qui publie des travaux des chercheurs de l'Université de Neuchâtel; en géologie, botanique, zoologie, parasitologie... notamment.

Le budget de la revue est couvert par:

- la société des auteurs à 50%;
- l'aide modeste de l'Etat représente environ les 5%;
- l'Académie suisse des sciences naturelles qui conditionne son aide de 45% actuellement à l'existence d'une aide cantonale!!!

Vu la requête de la Société neuchâteloise des sciences naturelles (SNSN), vu les conditions de soutien de l'Académie suisse des Sciences naturelles, vu les prestations assurées par cette revue scientifique neuchâteloise qui, dans le domaine des sciences, participe au rayonnement de notre canton, pourquoi le Conseil d'Etat ne prend-il pas mieux en compte une telle situation, pourquoi refuse-t-il un soutien très modeste qui en assure un plus conséquent?

Cosignataires: C. Siegenthaler, François Cuche, P. Bonhôte et C. Bertschi.